

Publié le 10 décembre 2021 à 23h32

# Vente de frégates à la Grèce : les États-Unis veulent concurrencer la France



La France a prévu de vendre à la Grèce trois frégates Belharra, construites à Lorient par Naval Group. (Image Naval Group)

Lecture : 2 minutes.

**Après les sous-marins, les frégates ? Le gouvernement américain a approuvé un projet de vente de quatre frégates à la Grèce. Une vente qui entrerait en concurrence avec l'accord conclu par la France sur la vente de trois navires fabriqués à Lorient par Naval Group.**

Le gouvernement américain a donné vendredi son feu vert à une possible vente à la Grèce de quatre frégates, entrant en concurrence avec Paris qui a conclu en septembre un accord préalable sur la vente de trois frégates françaises - fabriquées à Lorient par Naval Group - à la marine grecque. Dans un communiqué, le département d'État a annoncé avoir approuvé ce projet de vente de quatre frégates de combat et leur équipement, d'une valeur de 6,9 milliards, moins de trois mois après la signature à Paris par le président français Emmanuel Macron et le Premier ministre grec Kyriakos Mitsotakis d'un accord pour un contrat similaire, qui reste à finaliser.

Washington a aussi approuvé la modernisation des frégates grecques de la classe MEKO, pour un montant évalué à 2,5 milliards de dollars. Le communiqué précise que

le contrat « sera accordé au gagnant d'un appel d'offres international » portant sur la modernisation de la marine grecque, laissant entendre que l'accord, annoncé en grande pompe le 28 septembre à Paris par les dirigeants grec et français, n'est pas définitif.

## **Une quatrième frégate en option dans l'accord franco-grec**

Selon l'accord franco-grec - qui était alors apparu comme une consolation après le fiasco des sous-marins australiens - trois frégates de défense et d'intervention (baptisées Belharra à l'export) seront construites en France par Naval Group, à Lorient, pour être livrées à la marine grecque en 2025 et 2026. L'accord porte également sur une quatrième frégate en option.

Le montant du contrat qui doit être signé « d'ici la fin de l'année » est « de l'ordre de trois milliards d'euros », avait alors précisé le ministère français des Armées. Outre les navires, il comprend la fourniture par le fabricant de missiles MBDA de leurs armements (missiles anti-aériens Aster, antinavires Exocet et des torpilles) et des prestations de soutien sur trois ans.

En septembre, les États-Unis avaient annoncé un partenariat de sécurité dans la zone indo-pacifique avec l'Australie et le Royaume-Uni, comprenant notamment la livraison de sous-marins à propulsion nucléaire à Canberra. L'Australie avait donc rompu un gigantesque contrat signé avec la France pour la livraison de sous-marins conventionnels, provoquant la colère de Paris.

Soutenez une rédaction professionnelle au service de la Bretagne et des Bretons : abonnez-vous à partir de 1 € par mois.

**Je m'abonne**